

TRADUCTION

Ottawa, le 28 novembre 2006
Monsieur Dalton McGuinty
Premier ministre de l'Ontario
Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto (Ontario)

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis surpris qu'aucune suite n'ait été donnée à ma lettre du 3 novembre dernier. Vous vous souviendrez que je vous disais la profonde consternation qu'a suscitée, chez les membres de notre association, l'annonce que votre gouvernement avait l'intention d'apporter au Programme de médicaments de l'Ontario des modifications qui seraient désavantageuses pour les retraités du secteur public fédéral âgés de 65 ans et plus, et pour aucun autre retraité domicilié dans la province.

Nous ne disposons pas du texte officiel de votre projet; cependant, ni les ministres de votre cabinet ni vous-même n'avez démenti que vous vous proposez de faire du Programme de médicaments de l'Ontario le second payeur pour les retraités du secteur public fédéral qui sont couverts par le Régime de soins de santé de la fonction publique, et seulement pour ce groupe de retraités. Comme il semble que le Régime de soins de santé de la fonction publique soit le seul régime ciblé par votre projet, nous devons conclure que votre gouvernement entend exercer une discrimination à l'endroit des retraités du secteur public fédéral qui habitent en Ontario. Vous comprendrez aisément que l'Association nationale des retraités fédéraux ne peut pas admettre ce type de discrimination, qui ne saurait être accepté non plus par aucun retraité de l'administration fédérale.

À ce sujet, certains députés provinciaux de l'Ontario ont déclaré que le projet de votre gouvernement ressemble à certaines dispositions des régimes d'assurance médicaments du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, comme l'indique clairement le site Web du régime d'assurance médicaments de la Nouvelle-Écosse, celui-ci est le second payeur pour tous les retraités de plus de 65 ans qui disposent d'un régime privé couvrant les médicaments d'ordonnance, et pas seulement pour les retraités du secteur public fédéral. Au Québec, les retraités de plus de 65 ans qui sont protégés par un régime privé couvrant les médicaments d'ordonnance peuvent décider de ne pas participer au régime d'assurance médicaments de la province. Dans les deux cas, les mêmes mesures s'appliquent aux retraités du secteur public fédéral et aux autres retraités qui bénéficient d'un régime privé couvrant les médicaments d'ordonnance.

Les retraités de l'administration fédérale appartiennent à différentes collectivités : ce ne sont pas seulement d'anciens fonctionnaires, mais aussi d'anciens membres des Forces canadiennes ou de la GRC, d'anciens juges nommés par le gouvernement fédéral et d'anciens employés de sociétés d'État ou d'autres organismes du secteur public fédéral.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu quantité de lettres de membres de notre association qui protestent contre les modifications proposées, parce qu'elles seraient discriminatoires à l'endroit des retraités de l'administration fédérale. Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont les seuls Ontariens qui devraient aider leur province à contenir ses dépenses relatives aux soins de santé par la réduction des prestations que leur accorde le Programme de médicaments de l'Ontario.

Cette question revêt une telle importance que beaucoup de membres de l'ANRF n'ont pas attendu que vous me répondiez pour faire connaître leur mécontentement à leur député provincial. Ces protestations vont prendre de l'ampleur si les retraités de l'administration fédérale ne reçoivent pas une réponse complète de la part du gouvernement de l'Ontario.

Monsieur le Premier Ministre, je vous prie à nouveau, ainsi que votre gouvernement, de réexaminer votre projet et de rétablir la confiance que les retraités veulent avoir à l'égard de leur gouvernement provincial en déclarant qu'ils peuvent s'attendre à être traités avec justice et sur un pied d'égalité, en vertu de la loi. Les retraités de l'administration fédérale qui vivent en Ontario n'accepteront pas de devenir des « citoyens de deuxième ordre ».

Vous vous rappellerez que j'avais proposé de vous rencontrer, vous-même ou vos représentants, pour que nous nous efforcions d'arriver à une compréhension commune des effets qu'auraient, sur les retraités du secteur public fédéral, les modifications que vous pensez apporter au Programme de médicaments de l'Ontario. Je réitère ma proposition, parce que je crois que des hommes raisonnables peuvent parvenir à des décisions raisonnables. Je suis assurément disposé à travailler avec vous ou avec vos ministres afin de trouver une façon réfléchie de régler cette affaire.

J'espère recevoir bientôt une réponse favorable aux graves préoccupations des retraités de l'administration fédérale domiciliés en Ontario et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président national de l'Association nationale des retraités fédéraux,

Dennis Jackson

Copie conforme : M. George Smitherman, ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario
M. John Baird, président du Conseil du Trésor du Canada

DOC 10488

Le 3 novembre 2006-11-06

TRADUCTION

Notre dossier : 10446

Monsieur Dalton McGuinty
Premier ministre de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative, pièce 281
Queen's Park
Toronto ON M7A 1A1

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons obtenu un exemplaire de la lettre que le Président du Conseil du Trésor du Canada a fait parvenir à votre ministre de la Santé et des Soins de longue durée, puis nous avons lu les médias concernant les modifications que votre gouvernement veut apporter au Programme de médicaments de l'Ontario au détriment des retraités de la fonction publique fédérale âgés de 65 ans et plus. La présente est pour vous exprimer notre consternation face à l'intention de votre gouvernement d'exclure du Programme de médicaments de l'Ontario les retraités fédéraux qui jouissent d'une assurance médicaments dans le cadre du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP).

L'Association nationale des retraités fédéraux, dont je suis le Président national, défend les acquis des pensionnés fédéraux en matière de pensions et de prestations. Vingt-trois de nos 85 sections ont pignon sur rue en Ontario; chacune s'opposera vigoureusement aux modifications envisagées, et elles s'acharneront toutes à presser votre gouvernement d'abdiquer là-dessus. Notre Association représente par ailleurs tous les pensionnés qui adhèrent au RSSFP en siégeant en leur nom à la gouvernance de ce régime. Ces pensionnés se demandent justement pourquoi le gouvernement ontarien veut les exclure du Programme de médicaments de l'Ontario alors que les pensionnés de tous les autres secteurs de l'économie continueront de bénéficier d'une aide financière du dit programme. Le cas échéant, les pensionnés fédéraux habitant en Ontario auraient à assumer un fardeau financier plus lourd étant donné que le RSSFP répartit ses coûts entre ses membres et leur ancien employeur. Les pensionnés estiment que leur exclusion du Programme ontarien est discriminatoire, voire carrément inacceptable.

Les pensionnés fédéraux ont contribué à l'économie de l'Ontario et ils continuent d'y contribuer. Ils sont donc parmi les artisans de l'état sain de cette économie puisqu'ils paient leur part d'impôts et de diverses taxes, y compris les surtaxes à la santé. Les taxes ne plaisent à personne, mais les pensionnés fédéraux conviennent du fait qu'elles sont nécessaires. Ces mêmes pensionnés s'érigent cependant contre une iniquité que veut leur faire leur gouvernement taxateur, ou contre un traitement préjudiciable du fisc.


En réalité, l'exclusion des pensionnés fédéraux du Programme de médicaments de l'Ontario équivaldrait à l'imposition d'une taxe spéciale – découlant du seul fait d'être un pensionné du fédéral –, une taxe que nul autre retraité ontarien n'aurait à payer. Qui plus est, cette taxe spéciale « sans service justificatif » du gouvernement ontarien constituerait non seulement une taxe spéciale, mais aussi une taxe imposée à plusieurs pensionnés vulnérables au plan économique puisque la pension moyenne versée à un retraité fédéral tourne autour des 21 000 \$.

Monsieur le Premier ministre, je souhaite que vous et votre gouvernement reveniez sur votre projet de façon à rétablir la confiance que les pensionnés veulent avoir en leur gouvernement et en l'équité du régime fiscal. Comme on l'a laissé entendre plus haut, les pensionnés fédéraux vivant en Ontario n'accepteront pas d'être faits « citoyens de seconde classe ».

J'espère en une réponse favorable de votre part. Les membres ontariens de notre Conseil national d'administration et moi-même vous sauraient gré d'une rencontre, avec vous ou vos mandataires, pour traiter de cette affaire. Il ne semble y avoir aucun fondement à ce projet d'exclusion, si ce n'est qu'une punition pour aucune autre raison que d'être un Ontarien récipiendaire d'une pension de la fonction publique fédérale.

Sincèrement,

Le Président national de l'ANRF


G. Dennis Jackson

GDJ/hc

CC M. George Smitherman, député, ministre de la Santé et des Soins de longue durée
de l'Ontario
M. John Baird, C.P., député, Président du Conseil du Trésor du Canada